

PROCES-VERBAL : CONSEIL MUNICIPAL DU 12 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le 12 mai, les membres du Conseil Municipal de Damprichard se sont réunis sur convocation du 05 mai 2014 par le Maire, Monsieur Anthony MÉRIQUE.

Monsieur Le Maire a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents :

Mesdames Alexandra CABOCEL, Jacqueline DELAVELLE, Chantal DUBOC, Frédérique FLEURY, Virginie GARRET, Brigitte MAIRE et Nadège MOUGIN.

Messieurs Michel BOBILLIER, Cyril CHATAIGNER, Martial CORDIER, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Alfonso HEREDIA, Jean-Pierre JACOULOT, Justin MARGUERON, Anthony MÉRIQUE et Damien SCHELL.

Procurations : Mesdames Claudine CAGNON et Christelle DUQUET excusées ont donné procuration respectivement à Madame Brigitte MAIRE et à Madame Nadège MOUGIN.

Secrétaire de séance : Monsieur André GARRESSUS

Le PV de la séance du 07 avril 2014 est adopté sans observation.

Courriers : Le Comité de l'ESPM club de Foot demande un rendez-vous avec l'équipe municipale sur le Stade Honneur de Damprichard.

L'Amicale des Donneurs du Sang donne un courrier de promotion pour appeler des candidats à rejoindre les prochaines collectes.

Madame Alice PANIZZA informe le Conseil Municipal qu'elle cessera son activité le 31 août 2014 date à laquelle son contrat prend fin.

Suite à la circulaire préfectorale N° 37, l'Assemblée approuve à l'unanimité de renouveler la candidature de Monsieur Jean-Pierre JACOULOT comme référent communal de sécurité routière.

I Finances :

Admission en non valeur au budget Crédit Bail

Monsieur Le Maire explique que les créances de l'entreprise MUNNIER Frères sont devenues irrécouvrables.

Il y a lieu de passer la somme de 1 909,41 euros en créances irrécouvrables.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil délibère et accepte de passer la somme de 1 909,41 euros en créances irrécouvrables, correspondant aux créances de l'entreprise MUNNIER Frères.

II Urbanisme :

La Commune n'entend pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'immeuble cadastré section AC N ° 292 Rue du Général De Gaulle à Madame DE BRITO DOS PRAZERES Maria Do Rosario.

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée de la réception des travaux du Lotissement La Combe du 18/04/2014 et présente un arrêté de numérotation des habitations. Le Conseil approuve à l'unanimité cette numérotation des habitations.

III Bâtiments :

Monsieur André GARRESSUS donne lecture du compte-rendu de la réunion de la commission bâtiments du 22/04/2014.

Une prochaine réunion est prévue le 27 mai à 14 heures avec le Cabinet d'Architectes en charge des travaux de réhabilitation de la Mairie.

IV Forêt :

Monsieur Justin MARGUERON donne le résultat de la dernière vente de bois : 359 m3 vendus à STD Bois à Glère et présente l'estimation par l'ONF de parcelles à vendre.

Monsieur Margueron donne lecture du compte-rendu de la séance du comité syndical du Triage de Damprichard (Maison forestière) concernant les élections du nouveau bureau, dont il a la Présidence.

V Voirie :

Monsieur Jean-Pierre JACOULOT donne lecture du compte rendu de la commission voirie du 12 avril 2014. Suite à la fin de la prestation de l'ATESAT (Assistance Technique des services de l'Etat pour raison de Solidarité et d'Aménagement du Territoire au service des communes), il a été réalisé les métrés de longueurs de voirie à goudronner par la commune. Trois demandes de devis sont en cours.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la réception des travaux des réseaux secs Rue des Ecoles (Fromagerie) : quelques réserves sont émises.

Monsieur JACOULOT fait le point sur les travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable rue de la mairie avec le compte rendu du SIVU de l'Eau.

VI Intercommunalité :

Madame Chantal DUBOC donne lecture du compte-rendu de la réunion du SIVU de l'eau du 28 avril 2014. Monsieur Le Maire donne lecture de celui du SIAP du 23 avril 2014 et du CCPM du 17 avril 2014 concernant les élections suite au renouvellement des conseils municipaux.

Monsieur MÉRIQUE informe que les élections au SIAS auront lieu le 15 mai 2014 et rappelle le nom des déléguées élues de Damprichard : Mesdames DELAVELLE Jacqueline et DUBOC Chantal.

VII Affaires diverses :

Commission communale des impôts directs

Monsieur Le Maire rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune. Lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être propriétaire de bois en forêt. L'article 44 de la loi de finances rectificative

pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'un agent de la commune. La nomination des commissaires par le Directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions de l'article 1650, modifié par la loi n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 - article 44.

Désignation du Jury d'Assises : année 2015

L'Assemblée procède au tirage au sort de trois personnes inscrites sur la liste électorale susceptibles d'être retenues comme jurés d'Assises en 2015.

Soutien à la motion du Conseil de l'Ordre des Avocats au Barreau de Montbéliard

Monsieur Le Maire donne lecture de la motion du Conseil de l'Ordre des Avocats au Barreau de Montbéliard. Dans le cadre de la « Réforme sur la Justice du 21^{ème} siècle », il est prévu la création d'un tribunal unique appelé Tribunal de Première Instance au sein de chaque département. Le maintien du TGI de Montbéliard, tel qu'il existe à ce jour, est menacé. Dans ces conditions, le Barreau de Montbéliard a décidé de se mobiliser et a adopté la motion afin de garantir durablement et définitivement l'accès de proximité à la Justice pour des populations de l'ensemble des communes ressortissant de la compétence du TGI de Montbéliard.

L'assemblée accepte à l'unanimité de soutenir la motion du Conseil de l'Ordre des Avocats au Barreau de Montbéliard.

Memomut : ateliers préventions pour personnes âgées

Madame Chantal DUBOC explique qu'il y a déjà eu à Damprichard, il y a deux ans, une formation (Instance d'Éducation et de la promotion à la Santé) pour les personnes âgées de plus 55 ans. Madame Chantal DUBOC propose une journée d'information à la Mairie et demande la mise à disposition d'une salle ainsi que la publicité de l'information à titre gratuit.

Périscolaire

Monsieur Jean-Pierre JACOULOT donne lecture de la commission périscolaire réunie le 7 mai 2014 et propose les horaires pour la rentrée 2014/2015. Pour l'ouverture du mercredi matin, une enquête sera réalisée auprès des parents d'élèves pour évaluer la nécessité ou non d'ouverture le mercredi matin.

Le problème de la sécurité des enfants à la sortie de l'Ecole primaire a été évoqué : principalement le stationnement des véhicules des parents d'élèves devant l'Église et le périscolaire.

Damprichard Info

Madame Chantal DUBOC présente le bilan de la réunion Damprichard Info du 06 mai 2014.

Repas de la Fête des Mères

Madame Brigitte Maire donne les informations nécessaires au bon déroulement du repas servi à l'occasion de la Fête des Mères le 23 mai 2014 à la Salle Polyvalente.

Pétition pour demande « d'organisation d'un référendum »

Monsieur Le Maire donne lecture d'une pétition stipulant « de soumettre un contre projet à la population par référendum pour manifester le désaccord face aux travaux projetés relatifs à la restructuration du bâtiment de la Mairie ».

Monsieur MÉRIQUE propose une réunion publique le 28 mai 2014 à 20 heures à la salle du théâtre pour donner des explications sur ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.